

213C1335
FR0004005924-OP022-A05

5 septembre 2013

Réouverture de l'offre publique d'achat visant les titres de la société.

AEDIAN

(Euronext Paris)

- 1- Le 4 septembre 2013, Portzamparc Société de Bourse, agissant pour le compte de la société Aubay¹, ont fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que l'offre publique d'achat visant les actions et les bons de souscription et / ou d'acquisition d'actions nouvelles ou existantes (les « BSAANes ») de la société AEDIAN sera réouverte **du 6 septembre 2013 au 4 octobre 2013 inclus**, en application des dispositions de l'article 232-4 du règlement général.

Il est rappelé² qu'à l'issue de l'offre publique d'achat visant les actions et les BSAANes de la société AEDIAN, Aubay détient (i) 1 595 628 actions AEDIAN représentant autant de droits de vote, soit 86,18% du capital et au moins 73,93% des droits de vote de la société^{3&4} et (ii) 120 000 BSAANes représentant 100% des BSAANes existants émis par AEDIAN.

La société Aubay s'engage irrévocablement à acquérir au prix unitaire de **6,80 €** la totalité des 128 099 actions AEDIAN existantes non détenues par elle⁵, représentant 6,92% du capital de cette société et au moins 11,87% des droits de vote de la société³.

Il est rappelé que, conformément aux articles 237-14 et suivants du règlement général, l'initiateur se réserve en outre la faculté de demander, à l'issue de la clôture de l'offre réouverte, si les actionnaires minoritaires ne représentent pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de AEDIAN, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire visant les actions AEDIAN non encore détenues par lui, au prix unitaire de 6,80 €.

- 2- Nyse Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la réouverture de l'offre et de sa mise en œuvre.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions sur les titres AEDIAN (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et celles relatives aux déclarations des opérations sur les titres AEDIAN (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sont applicables.

¹ Société cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris.

² Cf. D&I 213C1332 du 4 septembre 2013.

³ Sur la base d'un capital composé de 1 851 433 actions représentant au plus 2 158 159 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Il est rappelé que la société AEDIAN détient 108 207 de ses propres actions, représentant 5,84% du capital.

⁵ Les 108 207 actions autodétenues par la société AEDIAN et les 19 499 actions gratuites AEDIAN acquises mais en période de conservation pendant la durée de l'offre, qui ne pourront être apportées à l'offre et qui ont l'objet d'engagements de liquidité, ne sont pas visées par l'offre.